



COMMUNE DE SARDENT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/48**

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/09/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Étaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Angélique THELIOL, Fanny CADILLON- LAPORTE, Christelle BAUMET, Sandra TERRACOL, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET, Pascal LESOUPLE

Était absent et excusé : M Régis GUYONNET,

Secrétaire de séance : Mme Christelle BAUMET

Objet : Remboursement du dépôt de garantie pour le logement communal T3 au 26 rue du Docteur Jamot

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier en date du 16 juin 2023 du locataire au n°26 rue du Docteur Jamot nous informant de sa volonté de mettre fin à son bail.

A ce jour un état des lieux de sortie a été effectué le 15 septembre 2023, il n'y a pas d'observations particulières. De ce fait, le dépôt de garantie du montant de 285,44€ doit lui être restitué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à rembourser le dépôt de garantie au locataire au n°26 rue du Docteur Jamot pour un montant de 285,44€,
- Autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie,

Pour copie conforme

En Mairie, le 21/09/2023

Publié, le 27/09/2023

Transmis, le 27/09/2023

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance, Christelle BAUMET